**Nom – Prénom**

**Adresse**

 **A l’attention de monsieur, madame le député/sénateur**

 **Lyon, le 4 octobre 2021**

**Objet : appel au sujet du projet de loi de vaccination universelle anticovid au Sénat**

**Madame, Monsieur le Sénateur**

Je me joins au courrier des docteurs Délépine car la situation est grave. Je vous remercie du temps que vous accorderez à la lecture de ces informations. Vous êtes élus par le peuple, et il me semble que votre rôle est de nous protéger. Bonne lecture !

Nous apprécions votre volonté d’obtenir une protection collective permettant un retour à la vie normale et avons lu avec intérêt le projet de loi déposé au Sénat le 31 août en première lecture.

Néanmoins, nous permettons de vous apporter quelques informations complémentaires : **le Sars Cov 2 est très sensible aux traitements précoces** tels que **l’Ivermectine,** comme les expériences récentes de l’Inde et du Japon en témoignent. L’utilisation de ces traitements précoces permettrait de faire disparaitre le spectre de formes graves en rapport à cette forme de grippe, qui ne tue que les personnes âgées à fortes comorbidités.

***Actuellement, en septembre 2021, malgré le spectre des variants, le réseau sentinelle dénombre en France, zéro cas pour 100000 enfants et 9/100000 chez l’adulte,*** soit très en dessous des seuils d’alerte qui font habituellement prendre des mesures préventives (173/100000 pour la grippe).

**Le vaccin ne permet pas l’immunité collective**

Il est malheureusement démontré et reconnu par de multiples agences sanitaires nationales et par l’OMS que les vaccins anticovid actuels ne permettent pas d’obtenir l’immunité collective recherchée par une vaccination universelle. Même le Pr Fischer, son avocat n’y croit plus

**Les pays hautement vaccinés font face à une mortalité élevée dans les suites immédiates des campagnes de vaccination**

En Israël les deux mois qui ont suivi la vaccination ont battu les records de nouveaux cas et de mortalité Covid depuis le début de l’épidémie. Depuis août 21, la reprise de l’épidémie confirme que la vaccination ne permet pas d’espérer le retour à une vie normale malgré un taux très élevé de vaccination et des réinjections répétées. En contraste, les pays qui ont laissé leurs citoyens vivre à peu près normalement comme la Suède ou la Biélorussie, s’en sortent beaucoup mieux que nous.

**Les vaccins anticovid ne sont pas de vrais vaccins selon Pasteur**

Vous basez votre confiance en les vaccins antérieurs, mais il faut prendre largement en compte que le « vaccin anticovid » n’est pas un vaccin au sens pastorien du terme (des antigènes obtenus à partir du virus lui-même), mais bien **une injection génique** sensée faire produire par notre organisme les anticorps susceptibles de combattre ce virus. Ces substances injectées sont **en expérimentation jusqu’en 2023** et utilisent une technique jamais validée en pathologie infectieuse humaine.  Les essais contre les précédents coronavirus et le Sida ont été des échecs et les phases habituelles, comme l’expérimentation animale ont été sautées dans le cas des pseudovaccins actuellement utilisés.

**Campagne d’information**

Vous évoquez une grande campagne d’information et vous avez raison, mais elle aurait dû être commencée avant toute injection afin que chaque injecté puisse avoir donné un véritable consentement éclairé.   Au stade actuel, il conviendra que le peuple soit informé de **la nature des injections**, de leurs **composants,** et **des risques éventuels à court, moyen et long terme**.

Actuellement, les bases de données officielles de l’EMA, FDA, MHRA, permettent de se faire une idée des effets indésirables dans la première année. Il est d’ailleurs remarquable que le grand nombre de décès reconnus par l’agence européenne par exemple (EudraVigilance) de l’ordre de 25000 n’ait pas entrainé un moratoire de toute vaccination pour étudier les raisons de ces drames (deux millions d’effets indésirables reconnus dont la moitié graves selon l’agence. Rappelons que la vaccination antiH1N1 a été interrompue après 53 décès et la vaccination contre la grippe aviaire après une trentaine.

**Le système sanitaire en déroute**

Vous insistez à juste raison sur les difficultés du système sanitaire français bien antérieur au covid. En 2019, plus de 200 services d’urgence étaient en grève. Il faut redonner des lits, des postes de soignants, des rémunérations correctes à l’ensemble des personnels et diminuer l’emprise de la bureaucratie sur la gestion de l’hôpital public et privé.  L’obligation vaccinale des soignants n’a fait qu’aggraver les choses car les personnels, vaccinés ou non, n’ont pas apprécié cette **extorsion de consentement,** alors qu’ils voient des effets secondaires graves tus dans les médias et auprès de vous tous. Leurs suspensions ne font qu’aggraver les difficultés de recrutement du personnel mettant en péril le fonctionnement des établissements hospitaliers en augmentant le nombre des déserts médicaux.

**La crise du covid se termine dans le monde au moins dans tous les pays convertis plus ou moins vite aux traitements précoces peu chers et non toxiques tels l’ivermectine (Japon par exemple).**

**Les enfants innocents du covid. Protégez l’avenir**

Quant aux enfants, ils ne présentent jamais de formes graves de covid, et ne participent pas à la transmission du virus comme l’ont démontré les publications internationales multiples depuis vingt mois et répété par toutes les sociétés de pédiatrie. Les soumettre à un traitement expérimental **sans intérêt individuel**, **et sans intérêt collectif** puisque la vaccination ne protège pas des contaminations, ni des formes graves, comme l’a écrit le ministre au conseil d’état fin mars 21.

**La vaccination ne protège ni le vacciné, ni son entourage et ne repose sur aucun argument scientifique réel, mais seulement sur des simulations mathématiques grossièrement fausses**

Nous sommes à votre disposition pour un entretien à ce sujet vu la gravité des conséquences possibles de cette injection.  Nous n’avons pas abordé ici les nombreux traités signés par la France **dont la convention d’Oviedo**, la charte des droits de l’enfant, etc. qui s’opposent à un traitement expérimental sans consentement éclairé réel. Ce volet juridique est traité par d’autres. ***Ici c’est le témoignage et le cri d’alerte de médecins au lit du patient qui voient l’inutilité du vaccin – puisque des rappels sont déjà demandés tous les six mois- et qui constatent quotidiennement les dégâts de ces thérapies expérimentales doublés de leur inefficacité.***

**Il est urgent que vous obteniez une enquête parlementaire doublée d’un moratoire comme d’autres parlementaires anglais, italiens ou belges en particulier l’ont déjà demandé. Nous comptons sur vous.**

En vous remerciant de l’attention que vous porterez à cette supplique, nous vous prions de croire, Mmes, Mrs les Sénateurs en nos sentiments respectueusement dévoués.

Dr N. Delépine pédiatre cancérologue, Dr G. Delépine chirurgien orthopédiste cancérologue